

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Demande de subvention au titre des intempéries du 14/09/2021**

**N°63/2021**

Département du Gard Canton d'Uzès  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 16/12/2021</b>			
Date de la convocation 13/12/2021  Date d'affichage de la convocation 13/12/2021  Date d'affichage de la délibération <b>23/12/2021</b>		L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
Nombre de conseillers: 11 En exercice                      10 Quorum Présents                              9 Représentés                        1 Votants                                10		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
		1 - Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 - Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 - Monsieur PAUL François	X		
		4 - Monsieur SERRES Hervé	X		
		5 - Monsieur LAURENT Gilbert	X		
		6 - Monsieur PESENTI Anthony	X		
		7 - Madame DURANDO Françoise	X		
		8 - Madame CLAUX Elodie	X		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN		9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup		X	Elodie CLAUX
		10 - Madame GIULIANI Stéphanie	X		
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : <b>21/12/2021</b>  Et publication ou notification du :  <b>21/12/2021</b>		Sens du vote : <b>ADOPTION A L'UNANIMITÉ</b>  <b>Pour:</b>  <b>Contre:</b>			

Monsieur le Maire présente les travaux prévisionnels de réparation des réseaux et de la voirie dans l'impasse de la Croix de Tichit suite au intempéries du 14/09/2021. Cette opération dont le coût prévisionnel s'élève à **15 860 € HT** est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques (DSEC).

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'ARRETER** les travaux prévisionnels de réparation des réseaux et de la voirie dans l'impasse de la Croix de Tichit
- **de DEMANDER** une subvention de l'Etat au titre de la DSEC à hauteur de **12 688 €**
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le montant correspondant
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire

